AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C1181
FR0013128881-FS0642

4 juillet 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

MEDIAWAN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 juillet 2018, la société anonyme Sycomore Asset Management (14 avenue Hoche, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 2 juillet 2018, les seuils de 20% du capital et des droits de vote de la société MEDIAWAN et détenir, pour le compte desdits fonds, 5 803 274 actions MEDIAWAN représentant autant de droits de vote, soit 19,79% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société MEDIAWAN[2].

Par ailleurs, le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, 3 895 833 bons de souscription d'actions (BSA) MEDIAWAN exerçables à tout moment jusqu'au 1er avril 2022, pouvant donner droit, par exercice au prix de 11,50 € par action contre 2 BSA, à 1 947 916 actions MEDIAWAN[3].

[1] Sur la base d'un capital composé de 29 325 713 actions représentant autant de droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-13 du règlement général.
[2] Cf. communiqué de la société MEDIAWAN en date 29 juin 2018.
[3] Cf. communiqué diffusé par la société MEDIAWAN le 31 mars 2017.